

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°62/2020

L'an **deux mil vingt**, le 22 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**).

Absents : M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ASSOCIATION DES PECHEURS A LA LIGNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Exposé du Maire

L'association des Pêcheurs à la Ligne de Pont de Chéruy a organisé le challenge de pêche de la Municipalité qui s'est déroulé le samedi 17 octobre 2020.

Je me suis engagé à ce que la commune participe financièrement à cette manifestation et je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 620 €. à cette association.

Cette somme couvrira une partie des frais engagés par l'association et notamment ceux concernant le déversement de truites dans la rivière.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue une subvention exceptionnelle de **620 €**. à l'association des Pêcheurs à la Ligne de Pont de Chéruy, pour sa participation au challenge de pêche de la Municipalité qui s'est déroulé le samedi 17 octobre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 23 octobre 2020
Le Maire,

